

POUTINE

MINHAGUIM

ELISABETH II

CHOFAR

ABU AKLEH

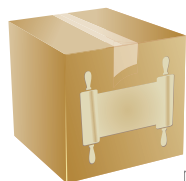
NETILAT YADAYIM

NUCLÉAIRE

TÉFILAT HADÉREKH

MOSSAD

CHA'HARIT



Torah-Box

n°204 | 14 Septembre 2022 | 18 Eloul 5782 | Ki-Tavo M A G A Z I N E



Mort d'Elizabeth II :
Israël salue une "dirigeante unique"
> p.8



La Ségoula
du renoncement
> p.29



La révolution du Talith
> p.19



SOJIL CALL



**Call center dans les formations
au centre de Jérusalem**

RECHERCHE

**Commerciaux et chef de plateaux
motivés et sérieux**

**RÉMUNÉRATION de 15 à 20%
sur le chiffre d'affaires**

LEADS FRAIS ET QUALIFIÉS

Sophie 05 55 00 22 45



CALENDRIER DE LA SEMAINE

14 au 20 Septembre 2022

Mercredi
14 Sept.
18 Eloul

Daf Hayomi Kétouvot 70
Michna Yomit Ma'asser Chéni 4-11
Limoud au féminin n°347

Jeudi
15 Sept.
19 Eloul

Daf Hayomi Kétouvot 71
Michna Yomit Ma'asser Chéni 5-1
Limoud au féminin n°348

Vendredi
16 Sept.
20 Eloul

Daf Hayomi Kétouvot 72
Michna Yomit Ma'asser Chéni 5-3
Limoud au féminin n°349

Samedi
17 Sept.
21 Eloul

 **Parachat Ki-Tavo**
Daf Hayomi Kétouvot 73
Michna Yomit Ma'asser Chéni 5-5
Limoud au féminin n°350

Dimanche
18 Sept.
22 Eloul

Daf Hayomi Kétouvot 74
Michna Yomit Ma'asser Chéni 5-7
Limoud au féminin n°351

Lundi
19 Sept.
23 Eloul

Daf Hayomi Kétouvot 75
Michna Yomit Ma'asser Chéni 5-9
Limoud au féminin n°352

Mardi
20 Sept.
24 Eloul

Daf Hayomi Kétouvot 76
Michna Yomit Ma'asser Chéni 5-11
Limoud au féminin n°353



Mercredi 14 Septembre

Rav Yéhouda Lowe (Maharal de Prague)
Rav Abdallah Somekh



Jeudi 15 Septembre

Rabbi 'Haïm Benbenisti



Dimanche 18 Septembre

Rav Yossef-Haïm Sitruk



Mardi 20 Septembre

Rav Israël Meïr Hacohen ('Hafets 'Haim)
Rav Bentsion 'Haï Ouziel



Rav Yossef-Haïm Sitruk



Horaires du Chabbath

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Entrée	18:04	18:25	18:26	18:25
Sortie	19:19	19:21	19:22	19:21



Zmanim du 17 Septembre

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Nets	06:24	06:26	06:26	06:25
Fin du Chéma (2)	09:28	09:30	09:31	09:30
'Hatsot	12:34	12:35	12:36	12:35
Chkia	18:42	18:44	18:44	18:44

Responsable Publication : David Choukroun - **Rédacteurs :** Rav Daniel Scemama, Elyssia Boukobza, Rav Yehonathan Gefen, Yehouda Israël Ruck, 'Haya Esther Smitanski, Rav Gabriel Dayan, Binyamin Benhamou, Rav Yossef Loria, Rav Reouven Attias, Rav Avraham Garcia, Déborah Malka-Cohen, Murielle Benainous - **Mise en page :** Dafna Uzan - **Secrétariat :** 077.466.03.32 - **Publicité :** Daniel (daniel26mag@gmail.com / 054-24-34-306) **Distribution :** diffusion@torah-box.com

- Les annonces publicitaires sont la responsabilité de leurs annonceurs
- Ce magazine contient des enseignements de Torah, ne pas le jeter dans une poubelle
 - Pour toute remarque ou conseil : support@torah-box.com



BHM PATRIMOINE

Investir en toute
confiance

Recrute des **commerciaux**

Travailler de chez soi

- 4h/jour minimum entre 09h00 et 21h00 du Lundi au Jeudi
- Payé entre 50€ à 100€/RDV téléphonique pris
- Payé tous les vendredis avant Chabbath



BHM
Patrimoine

Bension 0555 0021 94

Profil

Motivé(e),
Dynamique,
Commercial(e),
Rigoureux.





Les lois sociales de la Torah



Nous nous rapprochons de *Roch Hachana*, qui en Israël sera marqué par la fin de l'année de *Chémitha* durant laquelle on a laissé les champs en friche, sans les cultiver ni les labourer. Mais cette date est aussi marquée par une autre catégorie de *Chémitha*, concernant quant à elle tous les Juifs du monde : c'est la *Chémitat Kessafim*, l'annulation des dettes. Toute personne qui a contracté un emprunt et qui ne l'a pas remboursé jusqu'à la fin de cette année verra sa dette effacée.

Cette loi apparaît explicitement dans le texte de la Torah (*Dévarim* 15, 1-3) et se renouvelle tous les 7 ans à la fin de l'année de la *Chémitha* des terres. Mais il existe un procédé qui permet de "contourner" le problème et de récupérer son argent et ce, en rédigeant un *Prozboul*. Il s'agit d'un contrat dans lequel le créancier délègue un tribunal composé de trois *Dayanim* (juges), qui lui est habilité à réclamer la somme à tout moment. Le grand Maître Hillel est à l'initiative de cette institution – un siècle avant la destruction du deuxième Temple –, car il s'était aperçu que les riches s'abstenaient de prêter aux pauvres à l'approche de l'année de *Chémitha*. Cette situation était doublement problématique : d'un côté, les indigents ne trouvaient plus chez qui emprunter, et d'un autre côté les personnes aisées transgressaient une interdiction explicite de la Torah de ne pas s'abstenir d'accorder un crédit aux indigents à l'approche de la *Chémitha* (*ibid.*, 9).

Le judaïsme nous ordonne d'aider les défavorisés : *Léket*, *Chikhé'ha*, *Péa* et *Ma'asser 'Ani* sont des prélèvements de la récolte réservés aux pauvres ; la *Tsédeka* était recueillie chez les particuliers pour les besoins de subsistance journaliers des indigents. On sait toutefois que par dignité, un nécessiteux préfère contracter un emprunt plutôt que recevoir un cadeau. Mais il arrive qu'il ne parvienne pas à

rendre sa dette à temps et se trouve dans l'obligation de contracter un autre emprunt pour rembourser le premier. Il risque alors de se retrouver dans un tourbillon de remboursement-emprunt sans fin. La Torah met un stop à cette situation en lui permettant tous les 7 ans de prendre un nouveau départ, un nouveau *start* sans dette. Et si le riche se sent "lésé" par cette loi, l'Eternel, Source de la prospérité, lui promet la bénédiction dans ses affaires par le mérite de son geste généreux. (Ce n'est que lorsque les riches ont refusé de "jouer le jeu" que les Sages ont mis au point la solution du *Prozboul*).

Dans le même esprit, lorsqu'un homme se trouve acculé financièrement, il peut en arriver à vendre sa terre, mais il la récupérera à l'année du *Yovel* (le jubilé) – qui tombait une fois tous les 50 ans – car ainsi en a décrété la Torah. Ainsi, tous les 7 ans pour les emprunts et tous les demi-siècles pour les terrains, on permet à un pauvre de rebondir et de tourner la page de son passé d'indigent. Sans communisme ni socialisme, la Torah depuis plus de trois millénaires a fixé des lois pour éviter que le pauvre ne sombre dans la détresse, le riche devant contribuer à ce rétablissement. D'ailleurs n'oublions pas qu'il nous est interdit de prêter avec usure, loi qui permet un équilibre entre les couches sociales.

Il est symptomatique par ailleurs que la date pour annuler les dettes soit *Roch Hachana* et que celle de la récupération des terres, le jour de *Yom Kippour* (de l'année du jubilé), comme pour nous dire qu'à ces moments clés du calendrier juif, il a été donné à l'homme la possibilité de prendre une nouvelle voie, les "dettes" spirituelles effacées et les "terrains" malheureusement cédés au *Yétser Hara'* récupérés, afin de commencer une nouvelle vie avec espoir.

Rav Daniel Scemama

Un Palestinien sur le point de commettre "un massacre" arrêté de justesse à Tel-Aviv

Un Palestinien de 19 ans en possession d'une mitraillette Carlo chargée et 2 bombes artisanales remplies de clous a été arrêté de justesse vendredi dernier, juste avant qu'il ne commette "un massacre" selon les responsables sécuritaires. L'individu a été appréhendé par deux agents de l'unité anti-terroriste de la police israélienne Yassam

près de la promenade de Tel-Aviv-Yaffo, alors qu'il était "à la recherche d'un endroit avec le plus de monde possible", selon le chef de la police Kobi Chabtaï. "Il cherchait à commettre un massacre", a souligné Chabtaï, remerciant les agents de l'unité Yassam qui ont "empêché une attaque mortelle de grande envergure".

Israël : 20% de réduction offerts aux seniors dans les hôtels

Le ministère israélien du Tourisme, le ministère de l'Égalité sociale et l'Association hôtelière ont annoncé que les touristes de plus de 65 ans bénéficieront d'une réduction de 20% sur les chambres d'hôtel dans tout Israël. L'offre sera valable toute l'année et s'appliquera aux séjours réservés entre le samedi et le mercredi. "Il s'agit d'une initiative avec



un double avantage : des économies importantes pour les personnes âgées et en même temps, une aide à l'industrie du tourisme précisément les jours où l'occupation des hôtels est la plus faible", a déclaré le ministre israélien du Tourisme, Yoël Razvozov. La campagne sera lancée dans quelques semaines via un site créé pour l'occasion.

מרכז מסחרי רמת אשכול, ירושלים
Centre commercial de Ramat Eshkol, Jerusalem
(מעל אין בורגר)
ניתן להגיע גם משדרות אשכול 16
Buses 21, 22, 39, 41, 45, 52, 59, 65, 68, 69, 77

077-8038188

א-ה- 10:30-12:30 - Je-Sa
20:30 - 22:30



EVERYWHEN

Prêt à porter femme

Jupes | Hauts | Robes | Chandails

adverbe /ev-ree-hwen,-wen/ **1** à tout moment **2** tout le temps; toujours **3** boutique ados et dames

www.everywhen.co.il
CODE: TORAHBOX

DU JAMAIS VU !!!

MISSION TÉLÉCOM : CONDITIONS INÉDITES !

1 Développeur expérimenté

PHP/ MySQL (3 ans d'expérience)

20 commerciaux

Appels entrants / Appels sur leads

15 qualifieurs

Pôle Standard



Leads frais

avec taux de réussite de 20%.



Nouvelle grille de salaire et primes

+30% depuis 1 mois (300 nis/contrat)



Souscription facilitée

par code SMS



Avantages sociaux

Congés payés, Keren ichtalmout, Euro surévalué...



Appels entrants



Postulez au 0549875446

ADVANCIA



Poutine met en garde Macron contre des "conséquences catastrophiques" des attaques contre Zaporijjia

Le président russe Vladimir Poutine a mis en garde dimanche son homologue français Emmanuel Macron contre des "conséquences catastrophiques" des attaques contre la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporijjia, la plus grande d'Europe et occupée par les forces russes. Située dans le sud de l'Ukraine et contrôlée

par les forces russes, cette centrale, la plus grande d'Europe, a été plusieurs fois bombardée ces dernières semaines, Moscou et Kiev s'accusant mutuellement de ces frappes. Cette situation a fait resurgir le spectre d'une catastrophe majeure similaire à celle de Tchernobyl en 1986.

Israël : Une nouvelle application vous indique où recharger votre véhicule électrique !

Une nouvelle version de l'application CelloCharge apporte de bonnes nouvelles aux détenteurs de voitures électriques : désormais vous pourrez savoir où recharger votre véhicule grâce à une base de données élargie des bornes de recharge sur tout le territoire israélien. D'autres informations, comme l'itinéraire pour s'y rendre, le temps

d'attente estimé ou encore l'état de votre batterie, seront aussi affichées en temps réel. Grâce à cette application, les conducteurs de véhicules électriques trouveront toutes les infos nécessaires sur une même plateforme, et le ministère de l'Energie y aura également accès, lui permettant à son tour d'améliorer le parc de bornes sur tout le pays.



ELI HADDAD
LAW OFFICE & NOTARY

DROIT IMMOBILIER ISRAELIEN

Transactions Immobilières
Gestion Locative
Successions



בס"ד

Rédaction et signature
investissement locatif
Mise en ligne de la situation comptable
Assurances
Service clientèle francophone
Suivi du dossier à distance
sélection de locataires

ELI HADDAD AVOCAT ET NOTAIRE • Yael Ben Shabbat Nissim AVOCATE ET NOTAIRE • AVIVIT ZEHAVI AVOCATE ET NOTAIRE • SHLOMI ABUTZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • DORIT ANTERE AVOCATE ET NOTAIRE • SHAY ABUTZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • URAZ ATTIAS BEN SHABBAT AVOCAT • SAGIT KEINAN AVOCAT • ARIE BRENING AVOCAT • MAAYAN ZAGURI AVOCAT • SHANI ELMALIAH AVOCAT • MYRIAM LASCAR AVOCAT • AVINATAN DOUIEB AVOCAT

www.elihaddad.com 87/30 Rue Atsmaut, Ashdod ISRAEL | Tel: +972 (8) 8679910 | Contact: avocats@elihaddad.com

Abu Akleh : "Personne ne dictera" les règles d'engagement de l'armée, affirment les dirigeants israéliens après les propos de Washington

Suite à l'enquête israélienne ayant conclu que la journaliste d'Al-Jazeera Shireen Abu Akleh avait été "probablement" touchée par un tir israélien, le porte-parole du département d'État américain a déclaré que les Etats-Unis "continueront à pousser nos partenaires israéliens à réexaminer de près leurs politiques et leurs pratiques concernant les règles d'engagement". Prenant la parole lors d'une cérémonie de remise de diplômes militaires, Lapid a riposté, disant que "personne ne nous dictera nos règles d'engagement, qui son parmi les plus strictes du monde".

"L'accord maritime libano-israélien est conclu à 95 %"

L'accord maritime entre le Liban et Israël, longtemps bloqué, est conclu à 95 %, a déclaré le ministre des Affaires étrangères de Beyrouth. Abdallah Bouhabib a déclaré au journal *An-Nahar* que les deux parties avaient tout intérêt à conclure l'accord rapidement. Il a ajouté qu'il pensait qu'il s'agissait du meilleur moment, car le nouveau gouvernement en Israël après les élections législatives de novembre pourrait avoir des intérêts différents. Vendredi, le médiateur américain Amos Hochstein a noté des progrès dans les pourparlers indirects entre le Liban et Israël, mais a déclaré qu'il fallait encore travailler pour parvenir à un accord final.



בס"ד

NOUS RECRUTONS

Pour notre bureau de Netanya centre !

COMMERCIAUX & TÉLÉPROS

Vente de solutions télécom B2B

Poste plein temps de carrière & évolutif
Vous apprenez un véritable métier d'avenir

Salaire ultra motivant
Fixe + commissions non-plafonnées + récurrent

Bureau situé en centre-ville de Netanya
À 2mn à pied de la tahana merkazite

Pour plus d'informations,
contactez Vanessa au
0526502752

Un médecin syrien suspecté d'espionnage pour le Mossad arrêté au Liban

Les autorités libanaises auraient contribué à arrêter un médecin syrien travaillant pour le Mossad israélien, a rapporté samedi le média *Al-Akhbar*, affilié au 'Hezbollah. Selon ces informations, Moaen Youssef, 53 ans, a été arrêté le mois dernier après que les renseignements libanais ont recueilli des informations sur son compte en suivant son activité sur les réseaux sociaux. Les renseignements recueillis suggèrent que le médecin récoltait des informations sur les réseaux d'égouts et les infrastructures d'approvisionnement en eau de la Syrie, ainsi que sur les réseaux routiers de Damas.

Mort d'Elizabeth II : Israël salue une "dirigeante unique"



Les dirigeants israéliens ont pleuré jeudi le décès de la reine Elizabeth II de Grande-Bretagne après un règne record de 70 ans. "Au nom du gouvernement d'Israël et des citoyens israéliens, j'adresse mes condoléances à la famille royale et aux citoyens du Royaume-Uni après le décès de Sa Majesté la reine Elizabeth II", a déclaré Y. Lapid. Si la reine ne s'est jamais rendu en Israël, créant l'agacement chez certains membres de la communauté juive, elle entretenait des liens chaleureux avec la communauté juive britannique et ses rabbins, qu'elle a souvent distingués de titres honorifiques.



וירד'בינסקי יעקב
יועץ מס מוסמך



CONSEILLER FISCAL CERTIFIÉ

COMPTABILITÉ, CONSEIL & PLANIFICATION FISCALE

- Comptabilité
- Formation à l'établissement et à la gestion d'entreprises

- Consultations et planifications fiscales
- Prêts garantis par l'état

VOTRE CONTACT - ESTHER : ☎ 073-22-455-46 ✉ asterrv@maazanit.co.il

ASHDOD
85 rue Haatsmaout. City
✉ ashdod@maazanit.co.il

JERUSALEM
3 rue Am Veolamo. Guivat Chaoul
✉ office@h-mis.co.il

BNEI BRAK
7 rue Metsada
✉ office@maazanit.co.il

Nucléaire iranien : Yair Lapid salue les puissances européennes pour "leur fermeté"

Dimanche, Yair Lapid a remercié la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne pour leur "positionnement ferme", 24h après que les puissances



européennes ont fait part de leurs "graves doutes" concernant la réelle volonté de l'Iran de conclure un accord nucléaire. Dans un communiqué commun, les gouvernements français, allemand et britannique rappellent que "malheureusement, l'Iran a décidé de ne pas saisir l'opportunité diplomatique décisive" actuelle et "poursuit l'escalade de son programme nucléaire bien au-delà de ce qui pourrait être justifié de manière plausible pour des raisons civiles".

Avec des prix à la hausse, le pouvoir d'achat des Israéliens en baisse

Le pouvoir d'achat des Israéliens est à la baisse. Malgré une hausse de 3% du salaire moyen en juin par rapport à la même période l'année dernière, le salaire réel moyen a diminué de 1,4 %, selon les données du Bureau central des statistiques publié la semaine dernière. Selon cette même source, le salaire moyen dans le secteur de la high tech en juin était de 27.066 Chékels (7.845 euros), c'est-à-dire 2,16 fois plus élevé que le salaire normal et 5,1 fois plus élevé que le salaire minimum qui reste inchangé, malgré l'inflation et le coût de la vie en hausse constante.

Elyssia Boukobza



Optica Factory

....

אופטיקה פקטורי

**2 paires
multifocal à
1499 ₪***

verres allemand + AR , garantie adaptation , examen de vue , 1.5 jusqu'à +/- 4

Vos lunettes prêtes en 15 min

074.794.6544

10h-19h

בית וגן 30, ירושלים

place de parking gratuit



4 heures
avant Roch Hachana

Tout est Encore Possible...



4 heures avant l'entrée de Roch Hachana,
nos Grands Sages se réuniront au Kottel
Hamaaravi, la Techouva, la prière et le don
nous seront de précieux plaidoyers.

La prière aura
lieu dimanche

29 Eloul
(25.9.22)

veille de
Roch Hachana
à 14:00



1-800-22-36-36

www.vaadharabanim.org



Envoyez votre chèque à :
Vaad haRabanim
2 Rehov Yoel Jerusalem

Envoyez votre don dans l'enveloppe jointe



Envoyez votre don à l'un des
Rabanim de votre région (demandez
la liste au numéro 1-800-22-36-36).

Un reçu sera envoyé pour tout don



Appelez ce numéro pour un don par
carte de crédit : 1-800-22-36-36
en Israël: 00. 972.2.501.91.00

Veillez libeller vos chèques à l'ordre de Vaad haRabanim



+33 7 83 70 35 28

Envoyez vos noms





Supplément spécial Chabbath

Pour en profiter, veuillez le détacher avant Chabbath...

Ki-Tavo : Parlons des Minhaguim, les "coutumes"

Un Minhag est un moyen de protéger ou de faciliter l'accomplissement des Mitsvot. Parfois, un individu ne parvient pas à différencier un commandement d'une coutume et cela peut avoir des conséquences désastreuses !



Avant la réprimande qui caractérise notre *Paracha*, la Torah promet de grandes récompenses pour le peuple juif s'il respecte les commandements d'Hachem. Cette section se termine par un avertissement sur le comportement à ne pas adopter. "Ne dévie pas des mots que Je vous ordonne aujourd'hui, ni à droite ni à gauche, pour suivre d'autres dieux pour les servir" (*Dévarim* 28, 14).

Selon le sens simple, ces mots condamnent l'idolâtrie. Le *Sforno* propose une autre explication. Il écrit que la Torah exhorte le peuple à ne pas confondre les *Minhaguim* (coutumes) que l'on garde par habitude, et les *Mitsvot* prescrites par la Torah. Rav Moché Sternbuch note que le *Sforno* inclut les

Minhaguim établis dans la loi juive. Il affirme (*Ta'am Vada'at* sur le verset suscité) qu'un *Minhag* est un moyen de protéger ou de faciliter l'accomplissement des *Mitsvot* de la Torah et non une *Mitsva* en soi.

Parfois, un individu ne parvient pas à différencier un commandement d'une coutume ou d'une exigence et cela peut avoir des conséquences désastreuses.

Toucher à l'Arbre de la connaissance ?

En effet, la faute la plus dévastatrice de l'Histoire fut commise à cause d'une confusion entre une barrière visant à protéger un ordre divin et l'ordre lui-même. Dans la *Paracha* de *Béréchit*, Hachem interdit à Adam

de consommer du fruit de l'Arbre de la connaissance. Or, quand le serpent questionna 'Hava à ce propos, elle répondit qu'ils avaient reçu l'ordre de ne pas en manger et de ne pas y toucher. S'ils transgressaient l'un des interdits, ils mouraient.

Nos Sages expliquent que quand Adam transmet l'information donnée par Hachem, il ajouta l'interdiction de toucher à l'arbre. Ses intentions étaient louables, puisqu'il désirait ajouter une proscription qui empêcherait la consommation du fruit. Mais, quand le serpent poussa 'Hava contre l'arbre et que rien ne se produisit, il lui donna l'assurance que de la même manière que rien de mal ne lui était arrivé au contact de l'arbre, rien n'arriverait non plus si elle en mangeait le fruit (Rachi sur *Béréchit* 3, 3).

L'instruction d'Adam n'était pas mauvaise en soi. Mais il aurait dû informer 'Hava du fait qu'il s'agissait d'une exigence qu'il avait lui-même ajoutée et non d'un ordre venant directement d'Hachem. La confusion qui s'ensuivit eut des conséquences terribles.

Le *Sforno* précise que les *Minhaguim* ne sont pas une fin en soi, mais ils ont pour but de nous aider à respecter les *Mitsvot*. Certains servent également à nous inculquer des traits de caractère fondamentaux et l'on doit, là aussi, faire attention à ne pas adhérer rigoureusement au *Minhag* en oubliant le message qu'il véhicule.

La leçon du Minhag

On raconte qu'un *Gadol* (il s'agit soit de Rav Israël Salanter soit de Rav Shraga Feivel Mendelovitz) fut invité un vendredi soir, et qu'en arrivant chez son hôte, ce dernier vit que la '*Hala* n'était pas recouverte, comme le veut le *Minhag*. Gêné par cette bévue, il se mit à admonester sa femme devant le Rav.

Après cet emportement, le Rav prit son hôte à part et lui demanda s'il savait pourquoi on avait l'habitude de recouvrir la '*Hala*. "C'est pour ne pas lui 'faire honte' quand on fait la bénédiction sur le vin avant le repas et que l'on ne commence

pas par celle de *Hamotsi*", répondit l'homme. "En faisant honte à ta femme de la sorte, il semble que tu n'as point intériorisé la signification de ce *Minhag*!", déclara le Rav.

Un autre vendredi soir, un jeune homme fut invité pour la première fois chez quelqu'un qui discuta avec lui pendant 45 minutes, tentant de le mettre à l'aise, alors que le *Ba'hour* affamé attendait impatiemment le début du repas. Quand ils se mirent finalement à table, l'hôte annonça qu'il ne récitait pas *Chalom 'Alékhem* et *Echet 'Hayil*, selon l'habitude du '*Hafets 'Haïm* (qui les récitait plus tard, quand tout le monde avait goûté quelque chose). Il avait certainement oublié que l'illustre Rav omettait ces passages pour ne pas faire attendre ses invités !

Le stratagème du Yétser Hara'

Le *Yétser Hara'* tente, par divers moyens, de nous faire dévier et trébucher. Entre autres, il nous pousse à respecter des *Minhaguim* aux dépens de l'observance correcte des *Mitsvot*.

Rav Ya'akov Hillel rencontra un homme qui lui affirma vaniteusement qu'il est interdit de croiser les doigts (faire entrer les doigts d'une main entre ceux de l'autre main). Au cours de leur conversation, il dit également qu'il ne respectait pas le Chabbath !

Le *Yétser Hara'* peut inciter la personne à se focaliser sur des détails de son habillement qui ne constituent pas la loi juive. Bien que ce soit louable dans certains cas, cela risque de minimiser l'accent mis sur les *Mitsvot* de la Torah.

Comme nous l'avons expliqué, le principal est de garder à l'esprit ce qui est un *Minhag* et non un commandement, et aussi de se souvenir que cette coutume est censée lui transmettre un message ou l'aider à mieux observer les commandements d'Hachem.

Puissions-nous tous mériter de comprendre le but des *Mitsvot* et des *Minhaguim*.

Rav Yehonathan Gefen



Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Ki-Tavo



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- les indices précédés d'une bulle
- Les remarques et commentaires sont en retrait
Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 28, verset 13

Dans ce *Passouk* merveilleux, la Torah dit : **"Hachem te placera à la tête, et pas à la queue.** Et tu seras toujours en haut, et pas en bas. **Lorsque tu écouteras les Mitsvot d'Hachem ton D.ieu,** que je t'ordonne aujourd'hui de garder et d'appliquer."

Naturellement, lorsqu'une pierre est jetée vers le bas, elle tombe très vite ; alors que lorsqu'elle est jetée en l'air, elle monte plus lentement. Par contre, pour le feu, c'est l'inverse : il monte plus vite qu'il ne descend.

? Pourquoi est-ce ainsi ?

Car la pierre a naturellement tendance à aller vers sa source, qui est la terre. Le feu, par contre, s'élève vers le haut. Et le principe est simple : **lorsqu'un élément va vers sa source, il y va rapidement.**

Ainsi en est-il de l'âme juive, sainte : **elle aspire constamment à**

Suite page suivante



PARACHA SUITE

s'élever. À monter au ciel. Car c'est l'endroit d'où elle provient. Par contre, le fait de descendre (par un mauvais comportement) est contre sa nature.

Une âme impure, par contre, aspire à descendre. Et c'est le fait de s'élever qui, chez elle, est contre-nature.

Cette très belle Brakha nous rappelle la nature profonde d'un juif : il cherche constamment à s'améliorer, à s'élever.

C'est ce que le *Passouk* dit : "Hachem te placera à la tête, et pas à la queue. Et tu seras toujours en haut, et pas en bas" : par nature, un juif est attiré par le haut, le spirituel ; et pas par le bas, le matériel. Il cherche **constamment à progresser en spiritualité**. C'est pourquoi lorsqu'il monte de niveau, il monte très vite.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 581, Halakha 1



Après que le *Choul'han 'Aroukh* ait écrit que les *Séfaradim* commencent à dire les *Séli'hot* depuis le début du mois d'*Eloul*, le *Rama* écrit : "Et l'on se lève tôt le matin pour dire les *Séli'hot* depuis le dimanche qui précède *Roch Hachana*."

? Pourquoi les *Achkénazim* commencent-ils les *Séli'hot* à cette date ?

Pour plusieurs raisons :

1. Nombreux sont ceux qui jeûnent dix jours avec *Yom Kippour*. Or de *Roch Hachana* à *Kippour*, il y a quatre jours durant lesquels on ne peut pas jeûner (les deux jours de *Roch Hachana*, le *Chabbath* précédant *Kippour* et la veille de *Kippour*). C'est pourquoi les ***Achkénazim* commencent les *Séli'hot* au moins quatre jours avant *Roch Hachana***. Pour pouvoir jeûner pendant ces quatre jours. Et pour qu'il y ait chaque année un jour fixe lors duquel on commence les *Séli'hot*, ils ont choisi le dimanche qui précède *Roch Hachana*. Certains commencent le dimanche matin, et d'autres commencent le samedi soir, après '*Hatsot*.

2. Chaque *Korban* (sacrifice) qui était offert au *Beth Hamikdash* était sélectionné quatre jours avant d'être sacrifié. Pendant ces quatre jours, les *Cohanim*

vérifiaient qu'**aucun défaut n'était apparu sur l'animal**. Au sujet de tous les *Korbanot*, il est écrit, dans *Parachat Pin'has* "*Véhikravtem 'Ola* (Vous approcherez un '*Ola*'). Par contre, concernant le *Korban* de *Roch Hachana*, il est écrit "*Va'assitem 'Ola* (Vous ferez un '*Ola*'). De là, nos Sages ont appris qu'à *Roch Hachana*, l'homme lui-même s'offre en '*Ola*. C'est-à-dire que c'est comme s'il était **lui-même l'animal du *Korban***. C'est pourquoi, pendant quatre jours, avant de "s'offrir en *Korban*", il vérifie lui-même qu'il a **réparé les différents défauts** que ses fautes ont créées en lui, afin de pouvoir arriver à *Roch Hachana* en ayant fait *Téchouva* et sans aucune faute.

Même un *Talmid 'Hakham* (érudit en Torah) dont l'âme aspire à étudier la Torah constamment doit **interrompre son étude pour dire les *Séli'hot***. Et effectivement, le *Michna Beroura* écrit qu'un *Talmid 'Hakham* doit s'associer aux *Téfilot* et *Séli'hot* de la communauté bien qu'il doive, pour cela, interrompre son étude.



MICHNA

Cette *Michna* rapporte les paroles de Rabbi El'azar ben Chamo'a : "Que l'honneur de ton élève soit cher à tes yeux comme le tien, que la crainte de ton ami soit comme la crainte de ton Rav, et que la **crainte de ton Rav soit comme la crainte du Ciel**".

Voici une très belle histoire sur l'importance de l'honneur qu'un Rav doit témoigner à ses élèves :

Monsieur Friedman était l'un des donateurs de la *Yéchiva Tiféret Israël*, de Rav Moché Feinstein.

Parallèlement à la *Yéchiva*, Rav Moché Feinstein dirigeait une école pour les jeunes enfants, qui n'étaient pas encore en âge d'aller à la *Yéchiva*.

Monsieur Friedman soutenait non seulement la *Yéchiva* et l'école, mais il avait aussi demandé à la direction de dresser une liste des familles nécessiteuses dont les enfants n'avaient pas de vêtements neufs pour *Pessa'h*. Et chaque année, avant cette fête, il envoyait à la *Yéchiva* une camionnette chargée de vêtements neufs et de chaussures neuves pour une centaine d'enfants.

Une fois, la direction de l'école a organisé une réunion en l'honneur de Monsieur Friedman. Les élèves et leurs parents, ainsi que Rav Moché Feinstein et d'autres Rabbanim, y ont été invités. Des paquets contenant des vêtements neufs avaient été préparés pour les enfants, et ceux-ci étaient impatients de les déballer.

Plusieurs discours ont été dits en l'honneur de Monsieur

Friedman, et le dernier intervenant a demandé aux enfants de se lever en l'honneur de Monsieur Friedman.

Les enfants étaient un peu gênés de faire cela car, puisqu'ils venaient de familles démunies, c'était comme si on leur demandait de proclamer publiquement leur pauvreté.

Rav Moché Feinstein a immédiatement remarqué cela, et il s'est lui-même levé. Les Rabbanim qui l'entouraient en ont fait de même, puis cela a été au tour des parents. A ce moment-là, les enfants n'étaient plus du tout gênés de se lever, et c'est ce qu'ils ont fait.

Monsieur Friedman, ne comprenant pas ce qu'il se passait, s'est aussi levé car, dans sa grande modestie, il pensait que c'était en l'honneur de quelqu'un d'autre que les gens se levaient.

Et ainsi, toute la salle s'est trouvée debout.

Cette belle histoire illustre **l'honneur que les Rabbanim témoignent à leurs élèves**, et aussi celui que les gens se témoignent mutuellement. Un honneur qui ne comporte aucun orgueil, ni sentiment de supériorité.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "Ne vole pas le pauvre parce qu'il est pauvre, et n'accable pas le pauvre dans son jugement."

Le Malbim explique que l'interdiction de voler concerne aussi bien le fait de voler les riches que les pauvres.

Mais il est **encore plus grave de voler les pauvres** que les riches.

Le Métsoudat David explique : "Car tu t'imagines que, parce qu'il est pauvre, il n'a pas les moyens de se défendre et de te vaincre. Et que, par conséquent, la voie est libre devant toi."

Le Even 'Ezra explique : "Tu te dis qu'il portera sa douleur, comme il a déjà l'habitude de supporter sa pauvreté. Que cela ne lui fera qu'une douleur supplémentaire à supporter."

C'est pourquoi le roi Chlomo dit : "Attention ! Plus la proie est 'facile', plus tu dois **veiller à ne pas t'y attaquer**."



Le *Passouk* continue en disant : "S'il t'arrive d'avoir un procès avec un pauvre, ne profite pas du fait qu'il soit pauvre pour l'accabler, le briser, l'écraser, l'humilier, en sachant que tu as les moyens de te faire entendre par les juges (par exemple en te payant les plus grands avocats qui sauront tourner le conflit à ton avantage, ce qui ferait encore plus souffrir le pauvre)."

Sur ces situations malheureusement fréquentes, le roi Chlomo vient tirer la sonnette d'alarme. Nous rappeler de **ne pas profiter du déséquilibre social** pour s'emparer du peu de biens que possède notre adversaire en allant jusqu'au bout, décidé à le mettre à genoux, 'Has Véchalom.

Il nous avertit : "Si tu as un procès avec un pauvre, n'utilise pas des moyens disproportionnés par rapport à lui. Aie une attitude juste et équilibrée."



HISTOIRE

Notre maître Rav 'Ovadia Yossef *zatsal* avait l'habitude d'étudier chaque jour avec son fils, Rabbi David *chlita*. Chaque matin, il l'appelait pour lui dire à quelle heure ils pouvaient étudier ensemble.

Un jour, lorsque Rabbi David est arrivé chez ses parents pour étudier, sa mère l'a accueilli avec un grand sourire, et lui a dit : "Réalise, mon fils, combien ce moment d'étude avec toi est important pour ton père ! Car bien qu'il connaisse toute la Torah par cœur, il ne connaît pas ton numéro de téléphone. Chaque jour, il me demande de lui chercher le répertoire téléphonique. Nous le feuilletons ensemble, jusqu'à trouver ton numéro. Et alors, il t'appelle pour t'indiquer l'heure de l'étude !"

Lorsque Rav 'Ovadia Yossef a entendu la Rabbanite "se plaindre" qu'elle devait chaque jour chercher le répertoire téléphonique, il a dit : "A partir de maintenant, je vais l'apprendre par cœur !"

Il l'a répété plus de vingt fois, s'est fait interroger par son fils plusieurs fois. Et lorsque le numéro était bien ancré dans sa tête, il a dit à sa femme : "Maintenant, je ne te dérangerai plus pour chercher le répertoire

téléphonique. J'appellerai notre fils directement !" Puis il a étudié avec son fils.

Le lendemain, lorsque Rabbi David est revenu chez ses parents, il a demandé à sa mère : "Alors, c'était plus facile aujourd'hui ?"

Sa mère a souri et lui a dit : "Tu penses vraiment que ton père a retenu ton numéro ? Tu dois savoir qu'il se rappelle encore parfaitement de sujets profonds de Torah qu'il a pourtant étudiés il y a des dizaines d'années. Mais ton numéro de téléphone, il ne le retient pas, même s'il l'a appris hier, et répété des dizaines de fois ! Car au fond de lui, il considère qu'il n'est pas important de le connaître par cœur. Ce qu'il cherche à retenir, ce sont les paroles de Torah !"

Cette belle histoire montre la **grandeur de nos Tsadikim** dont on entend fréquemment qu'ils ne retenaient que leur étude de la Torah, tant celle-ci était importante pour eux !

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Rav Israël-Méir Lau nous enseigne : "La haine injustifiée et la médisance qui l'accompagne furent la cause de la destruction du premier et du deuxième Beth Hamikdash. Nous pourrions dire que le contraire est vrai : un amour désintéressé et le Lachone Hatov provoqueront l'arrivée du troisième Beth Hamikdash." (Ya'el Israël 13)



LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven a accepté une parole médisante sur son camarade Chimon qu'il a répété à Gad. Il le regrette, et souhaite se repentir.

QUESTION

Est-ce que Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachone Hara' ? Si oui, de quelle façon ?



Réponse

Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachone Hara' sur Chimon, même s'il l'a répété à Gad. Il devra pour cela convaincre Gad du vide de ses propos, puis obtenir le pardon de Chimon. Dans un second temps, Réouven devra être résolu à ne pas croire ce qu'il a entendu, prendre sur lui de ne plus écouter ni croire de médisance et demander à D.ieu de le pardonner.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com



Le Talith

C'est alors qu'on annonça la bénédiction des Kohanim. Je reculai et j'assistai à la célèbre scène de centaines de Kohanim qui se recouvrent du Talith et bénissent le peuple juif. Le Talith...

Récemment, mon fils aîné a fêté sa *Bar-Mitsva*. En dehors des *Téfilin*, je lui ai acheté également un *Talith*, comme c'est l'usage dans notre famille [en effet, chez les Ashkénazes, l'usage est de porter le *Talith* uniquement après le mariage].

Lors du *Chabbath Bar-Mitsva*, je l'ai enveloppé du *Talith* avec une grande émotion. A l'issue de la prière, je m'assis entouré de mes enfants et leur racontai l'histoire qui m'accompagne depuis de longues années : l'histoire du *Talith*.

L'enfant devenu adolescent

J'ai étudié dans un excellent Talmud-Torah. J'ai toujours été considéré comme un bon garçon. J'avais de bonnes notes et tout le monde était satisfait de moi.

A la *Yéchiva*, j'avais l'habitude de porter le *Talith*, comme c'est la coutume dans ma famille. Cela ne me posait aucun problème, car j'avais fêté ma *Bar Mitsva* lorsque j'étais au Talmud-Torah, et les enfants avec lesquels j'avais continué à la *Yéchiva* connaissaient mon *Minhag*.

Je fus dirigé avec un ami vers l'une des meilleurs *Yéchivot Guédolot* du pays. Nous y fûmes admis aisément.

Etonnamment, mon ami décida de s'inscrire dans une autre *Yéchiva*. J'étais le seul de ma classe à rentrer dans cette *Yéchiva*.

Je n'avais jamais eu de problème pour m'intégrer socialement. Mais plus la rentrée

approchait, plus je commençai à penser qu'il pourrait y avoir un problème.

Ce sentiment ne fit que grandir de jour en jour jusqu'à devenir une oppression véritable : le *Talith*.

La décision

J'ai honte de le dire, mais à cet âge immature, respecter une coutume familiale était pour moi une épreuve difficile si elle impliquait de se démarquer par rapport aux autres.

Finalement, ma décision mûrit : je ne mettrai pas le *Talith* à la *Yéchiva*. Mais

j'avais encore un obstacle de

taille : comment pouvais-je faire part de ma décision à mon père ? Mon père est un érudit en Torah, pointilleux sur les coutumes de ses pères. Je savais que ma demande lui ferait de la peine.

Au final, c'est mon père qui engagea la conversation. Il me dit qu'il ressentait que quelque chose troublait ma tranquillité. Au départ, je refusai de parler. Après insistance, je lui confiai que le problème du *Talith* me pesait beaucoup, que je ne pouvais me voir différent des autres. Je lui avouai que je ne savais pas quoi faire, mais que j'étais vraiment troublé.

Je vis que cela lui faisait beaucoup de peine. Au départ, il essaya de me rassurer en m'expliquant que c'était un sentiment désagréable qui ne durerait que quelques minutes, mais je ne lui répondis même pas. Il m'annonça alors qu'il consulterait un Rav et m'indiquerait comment agir.





Rentrée du pied gauche

Mon père consulta un Rav qui comprit mes craintes. Je pouvais cesser de mettre le *Talith*, à condition que je le remette dès l'instant où cela redevenait possible d'un point de vue psychologique.

En entendant ces propos, je fus très soulagé. En un instant, c'est comme si on m'avait retiré un immense poids ; je fis mes préparatifs en vue de la rentrée, poussé par une envie et une volonté hors du commun...

Dès les premiers jours à la *Yéchiva*, j'eus un mauvais sentiment. Je ne connaissais personne et je ne réussis à entrer en contact avec aucun élève. Moi, un jeune homme sociable, intéressant, érudit, soudain je n'intéressais personne.

Au bout de quelques semaines, j'ai développé un manque de confiance en moi, des craintes et des peurs, et le désir de m'enfuir de la *Yéchiva*.

Cette période d'Eloul s'acheva, et je commençai les vacances d'humeur maussade. J'étais une ombre de moi-même. Pendant la fête de *Souccot*, je décidai de me rendre à Jérusalem, au *Kotel*.

Les *Kohanim* enveloppés de leur *Talith*...

C'était un jour où les fidèles étaient extrêmement nombreux. Je me trouvai un petit coin, et je m'épanchai devant le Maître du monde. J'étais venu avec les meilleures intentions pour réussir et m'élever dans la Crainte du Ciel, et tout s'écroulait devant moi. Pourquoi cela m'arrivait-il ?

C'est alors qu'on annonça la bénédiction des *Kohanim*. Je reculai et j'assistai à la célèbre scène de centaines de *Kohanim* qui se recouvrent du *Talith* et bénissent le peuple juif.

Le *Talith*...

C'est ça !, pensais-je. Si je dois tracer une ligne entre le passé et le présent, une chose les distingue : le *Talith* !

J'envisageai de remettre le *Talith*, mais une seconde pensée m'arrêta. "Ma situation n'est déjà pas brillante, il ne me manque plus que ça..."

Je décidai alors que les chances de m'intégrer ou pas ne m'intéressaient pas. J'avais commis une erreur. J'avais abandonné mes traditions, j'avais fait de la peine à mon père et aussi, semble-t-il, à mon Père céleste. Il fallait absolument que je répare cette erreur !

J'annonçai ma décision à mon père. Je vis qu'il en fut très heureux, son visage rayonna de bonheur.

La révolution du *Talith*

C'était la reprise à la *Yéchiva*, et j'arrivai à la prière du matin avec mon *Talith*. Si je redoutais les regards étonnés des élèves, mes craintes se dissipèrent. Vers la fin de la répétition de la '*Amida*, un élève s'approcha de moi en m'insinuant quelque chose à propos de mon *Talith*. Je ne compris pas ce qu'il voulait, mais il s'empara de mon *Talith*, le revêtit et commença à réciter la bénédiction des *Kohanim*. A la fin de la répétition de la '*Amida*, il revint vers moi, me rendit le *Talith* et me remercia chaleureusement.

Le jeudi, 2 élèves montant à la Torah demandèrent également à m'emprunter le *Talith*. A Chabbath, 4 élèves me le demandèrent.

Au bout d'un mois, pratiquement tous les élèves m'avaient emprunté le *Talith*, et la majorité des élèves m'avaient remercié, puis salué à la salle à manger. On remarqua rapidement que j'avais bien plus à leur offrir qu'un *Talith* à emprunter. En peu de temps, je redevins l'élève sociable et intégré que j'avais toujours été.

Je réussis à la *Yéchiva* de manière exceptionnelle. Bien des années plus tard, j'ai eu le mérite de voir mon fils aîné célébrer sa *Bar-Mitsva* et revêtir le *Talith*, conformément au *Minhag* ancestral de notre famille...

Equipe Torah-Box

Le JUDAÏSME d' ALGERIE



(1^{ère} partie)

Cela fait près de 100 ans que les communautés juives ont quitté les pays musulmans et arabes où elles florissaient, un mouvement qui s'est accéléré avec l'apparition de l'Etat d'Israël. Retour donc sur ce lien historique qui relie le monde séfarade à ses origines et aux piliers de son Histoire. Et c'est tout d'abord au judaïsme d'Algérie que nous avons choisi de nous intéresser.

Cela fait près de 100 ans que les communautés juives ont quitté les pays musulmans et arabes où elles florissaient, un mouvement qui s'est accéléré avec l'apparition de l'Etat d'Israël. Ainsi, alors que malgré la Deuxième Guerre mondiale, l'Europe compte encore plus d'un million et demi de Juifs, mis à part au Maroc et en Tunisie, plus aucun juif ne vit aujourd'hui dans les pays du Maghreb, et plus particulièrement en Algérie.

Toutes ces communautés ont pourtant eu une importance décisive sur l'avenir du judaïsme grâce à la transmission fidèle de son message à travers les générations. Loin

de l'influence des mœurs occidentales, le vieux judaïsme authentique s'y est maintenu bien plus longtemps qu'en Europe, sans même parler du continent américain...

Retour donc sur ce lien historique qui relie le monde séfarade à ses origines et aux piliers de son Histoire.

Et c'est tout d'abord au judaïsme d'Algérie que nous avons choisi de nous intéresser. Une communauté qui a offert à ses fidèles une structure communautaire solide et dont les maîtres ont eu sur le judaïsme mondial une influence encore sensible aujourd'hui.

LE JUDAÏSME D'ALGÉRIE

Que l'on pense seulement au Rivach, Rabbi Its'hak Bar Chéchèt, ou à son successeur, le Rachbats, Rabbi Chim'on Ben Tséma'h, pour ne citer qu'eux... Il y a évidemment beaucoup à dire : que ce soit sur ces grandes figures rabbiniques et les textes qu'ont produits les sages de cette communauté, l'une des plus importantes en son temps ; que ce soit sur les *Minhaguim* du rite algérien, le statut original qu'avait la *Yéchiva* en Algérie, les grandes villes juives du pays : Alger, Constantine, Tlemcen, Oran, Ghardaïa et le Mزاب, etc. Autant de sujets passionnants que nous aborderons, si D.ieu veut, au fil des dossiers qui suivront.

Parce qu'avant même de nous pencher sur l'un de ces aspects du judaïsme algérien, nous allons tout d'abord profiter de ce zoom pour porter un regard rapide sur l'origine historique des communautés séfarades : qui sont ces Juifs qui, dès la conquête de la Judée par les armées de Nabuchodonosor, ont été forcés de quitter la terre d'Israël pour s'exiler dans le Nord de l'Afrique : la Tunisie, la Lybie et l'Égypte, avant d'émigrer plus à l'ouest encore pour s'établir en Algérie et au Maroc ?

Brefs aperçus sur l'Histoire du judaïsme séfarade

L'Antiquité

Jusqu'à l'an mille à peu près, les renseignements concernant la population juive vivant sur le continent africain sont peu nombreux, flous et très généraux. La raison en est simple : confrontées aux multiples invasions qu'a connues cette région du monde, c'est malheureusement souvent à cause de pogroms ou d'autres

périodes difficiles que l'on voit soudain apparaître le nom d'une communauté juive sur la scène de l'Histoire avec ses *Rabbanim*, ses *Talmidé 'Hakhamim*, ses écoles, ses hommes et ses femmes, dans des endroits où l'on ignorait tout d'une présence juive structurée...

La présence des Juifs en Afrique du Nord remonte au moins à 25 siècles en arrière, puisque c'est dès la conquête de la Judée par les armées de Nabuchodonosor (IV^{ème} siècle avant l'ère vulgaire) que les Juifs fuient vers l'Ouest et s'installent en Afrique du Nord.

Comme cela est enseigné : "La neuvième année de Hochéa', le roi d'Assyrie s'empara de la Samarie et exila les Juifs en Assyrie ; il les établit à 'Hala'h et sur le 'Habor, le fleuve de Gozan et dans les villes de Médie" (Rois II 17,6). Ce roi d'Assyrie qui n'est autre, selon nos Sages, que San'hériv, a exilé les Juifs aux quatre coins de la terre.

Selon Mar Zoutra (*Sanhédrin* 94a), le lieu de cet exil du peuple juif n'est autre que l'Afrique - que ce roi décrit comme étant aussi belle qu'Érets Israël elle-même (id.).

Plus tard, à la fin du IV^{ème} siècle avant l'ère vulgaire, le roi d'Égypte, Ptolémée, déporte à nouveau les Juifs d'Israël vers l'Afrique et en particulier vers les pays du Maghreb.

La Tunisie, la Lybie et l'Égypte

À cette époque, l'Afrique du Nord est sous la domination des Phéniciens de Carthage (en Tunisie actuelle) où les Juifs s'intègrent facilement.

Mais après la conquête romaine, de nouvelles communautés voient le jour, si bien qu'avant la destruction du deuxième Temple et l'exil du peuple juif, une grande communauté juive est déjà installée en Tunisie, en Lybie ainsi qu'en Égypte. Le



LE JUDAÏSME D'ALGÉRIE

développement de la présence juive sur le littoral méditerranéen est attesté par de nombreux restes archéologiques, comme le cimetière juif des alentours de Carthage ou la synagogue de Hammam-Lif, alors nommée Naro, située à 17 kilomètres au sud de Tunis.

Philon d'Alexandrie évalue à un million le nombre de Juifs vivant alors en Afrique du Nord !

Avec la destruction du Temple, un très grand nombre de Juifs partent encore pour l'Afrique. "Vespasien donne l'Afrique à son fils Titus et il installe à Carthage 30.000 Juifs, outre ceux qu'il a exilés ailleurs", rapporte Flavius Josèphe (Guerres 6, 9, 2).

L'Afrique apparaît dans la *Michna* qui relate un séjour de Rabbi 'Akiva sur ce continent, voyage dont on ignore les raisons véritables (cf. traités *Roch Hachana* 26a et *Sanhédrin* 90b, etc.). Du temps de la *Guémara*, on parle de Rabbi Abba de Carthage ainsi que de Rabbi Its'hak issu, lui aussi, de cette ville tunisienne. L'Afrique du Nord était d'ailleurs traditionnellement en contact avec *Erets Israël*, même si ce sont surtout les *Yéchivot* de Babylonie qui exerceront, avec le temps, la plus grande influence. Y contribue très certainement le fait que de nombreux Juifs fuient la Babylonie par suite des persécutions et viennent s'installer en Afrique du Nord et en Espagne – comme ce fut le cas du *Gaon Mar 'Oukba* qui aménage à Kairouan à la fin du X^{ème} siècle... Les grandes communautés d'Afrique du Nord sont alors Gabès, Tiarert, Tilimcen, Sidjilmassa, Dera' et Fez, et surtout Kairouan.

Mais revenons en arrière...

A la fin du II^{ème} et au début du III^{ème} siècle, l'Afrique du Nord est christianisée et, après le concile de Nicée (en 325 de l'ère

vulgaire), les Juifs perdent une partie de leurs droits et doivent résister pour ne pas céder à la propagande chrétienne.

Mais, entre 450 et 533, le Maghreb romain tombe sous la domination des Vandales, des peuples germains issus de l'Est de l'Europe qui, après avoir envahi la Gaule et l'Espagne, entrent en Afrique du Nord et font de Carthage la capitale de leur royaume. Les Vandales persécutent les Chrétiens mais laissent aux Juifs une certaine liberté religieuse qui leur permet de vivre en paix pendant près d'un siècle jusqu'à la conquête de la région par les Byzantins, dont l'empereur, Justinien (527-565) chasse les Vandales et rétablit le culte catholique en interdisant la pratique de toutes les autres religions et en transformant toutes les synagogues en églises.

Il faudra attendre la montée sur le trône de l'empereur Maurice (582-602) pour que les choses s'arrangent tout doucement. La vie juive reprend alors dans une paix relative, même si la plupart des communautés préfèrent vivre dans les montagnes loin de la

domination byzantine ; c'est pendant cette période que les historiens estiment que des liens importants sont alors tissés entre les Juifs et les tribus berbères qui, vivant à leurs côtés, subissent l'influence religieuse.

Le Moyen Âge et les conquêtes arabes

Avec l'arrivée des Arabes en Afrique du Nord, l'histoire locale devient très complexe du fait de la succession incessante de dynasties diverses, tantôt arabes, d'autres fois berbères, parfois aussi émanant d'une tribu spécifique, vivant dans un désert quelconque.

La division du Maghreb en trois États, telle que nous la connaissons (Tunisie, Algérie et Maroc) ne correspond que de très

*“ Philon d'Alexandrie
évalue à un million le
nombre de Juifs vivant
alors en Afrique du
Nord ! ”*

LE JUDAÏSME D'ALGÉRIE

loin à la réalité historique : les dynasties se chevauchent et se succèdent le glaive au poing, pour morceler le Maghreb en de multiples sous-royaumes toujours ennemis. Les communautés juives, à partir de cette époque, vogueront sur une mer d'incertitudes.

La conquête arabe, commencée en 642 et qui démarre de Syrie, va durer 50 ans, entre la moitié du septième et le début du huitième siècle. En 690, tout le Maghreb est conquis, mais les Berbères ne tombent qu'en 709. Les Arabes fondent la ville de Kairouan (Tunisie) en 670.

Il est à noter qu'en dehors des Juifs, toute la population locale se convertit à l'islam. Le christianisme disparaît complètement de la région alors que, fuyant les persécutions en Espagne, la population juive augmente en Afrique du Nord.

Quelles furent, pour les Juifs, les implications de la présence arabe en Afrique du Nord ?

D'une certaine manière, les Juifs ont commencé par mieux vivre, tout en conservant un statut de citoyens de seconde zone. Le statut de dhimmi est en effet promulgué par le successeur de Mahomet, le calife Omar, qui règne à partir de 634. Accordant au Juif un certain droit de disposer de sa personne et de ses biens – droit qu'il n'a jamais possédé en Europe – il ne lui confère qu'une condition inférieure, assujettie au respect des termes d'un contrat : ne pas se moquer du Coran, ne pas parler de Mahomet en termes méprisants, ne pas parler de l'islam avec irrévérence, ne pas avoir de contact avec les femmes musulmanes (alors que les Musulmans ont le droit d'épouser des femmes juives ou chrétiennes), ne rien tenter pour détourner un Musulman de sa

foi. La transgression est punie de mort – et dépend bien entendu de l'endroit et des bonnes (ou des mauvaises) dispositions du pouvoir.

Mais cette période de paix relative ne durera pas et, avec l'arrivée des Almohades, musulmans de stricte observance, la situation des Juifs devient critique.

L'un des événements marquants est pourtant le pogrom de 1138-1140, perpétré par les Almohades sous la direction de 'Abd Al-Mu'min, à la suite duquel les communautés de Marrakech, de Fez, de Tlemcen (Algérie) et de Tunis sont détruites ; seuls ceux qui se convertissent provisoirement, qui s'exilent en Egypte, vers la Sicile ou l'Italie (Gênes) échappent aux massacres.

Rabbi Avraham Ibn 'Ezra a rédigé à ce propos une Kina (lamentation) célèbre dans laquelle il cite les communautés qui ont été détruites, tout en apportant certaines précisions. De la sorte, apparaissent les noms des villes de Sidjilmāssa, "ville de génies et d'hommes intelligents", où 'Abd Al-Mu'min entreprend un conflit religieux avec les Juifs qui dure sept mois, finit par forcer les Juifs à choisir entre l'islam et la mort puis se lance dans la conquête

du continent africain. Il parle de Marrakech, "ville royale". Il cite encore [dans le désordre, puisque Agmath et Dera' sont des villes du sud du Maroc], les communautés de Fez, Tlemcen, Sabta (= Ceuta, à côté de Tanger), Mikhnessa, Agmath et Dera', "où le sang des garçons et des filles a été versé le Chabbath".

“L'un des événements marquants est pourtant le pogrom de 1138-1140... à la suite duquel les communautés de Marrakech, de Fez, de Tlemcen (Algérie) et de Tunis sont détruites.”

Ces massacres ont également été décrits par Rabbi Avraham Ben David, un historien juif de la même époque, par le Rav Chlomo Ibn Virga dans son Chévet Yéhouda, et encore dans une lettre de Chlomo Cohen à

LE JUDAÏSME D'ALGÉRIE

son père (trouvée dans la Guéniza du Caire), ce dernier apportant d'autres précisions. À la fin de sa vie, 'Abd Al-Mu'min adopte une attitude un peu plus modérée, les Juifs contraints à la conversion peuvent retrouver une vie religieuse normale et les grandes communautés juives commencent à se reconstituer.

Le XI^{ème} siècle : une période d'insécurité pour les Juifs du Maghreb

Les Bédouins effectuent des razzias dans les villes, les corsaires attaquent les ports et le nombre de Juifs qui tombent en esclavage augmente fortement.

Abu Youssef Ya'kub (1184-1199) impose aux Juifs de s'habiller d'une manière différente des Musulmans et en fait de même envers les nouveaux Arabes d'origine juive. Les possibilités de commerce et les capacités juridiques des Juifs sont également diminuées. Ces dispositions dégradantes à l'égard des Juifs ont continué d'être en vigueur jusqu'à nos jours.

Le fait que de nombreux Juifs aient fui pour se rendre en Espagne prouve combien la situation en Afrique du Nord s'est détériorée et la rareté des renseignements sur le sort des communautés juives montre également la précarité de leur situation.

En tout état de cause, les Almohades provoquent une vraie "solution finale" pour le judaïsme nord-africain, qui ne sera surmontée qu'au prix de grandes difficultés. À l'époque du Rambam, le niveau de pauvreté de ces communautés est plus que déplorable et c'est en Afrique du Nord que vivent alors le plus grand nombre de Juifs. Les massacres et les persécutions touchent la chair vive de notre peuple, car ce ne sont pas, contrairement à ce qui se passe en Europe au même moment, des foules excitées qui déferlent en une fois sur les communautés, puis vont continuer plus loin leur triste besogne. En Afrique du Nord, ce sont chaque fois des dynasties entières régnant sur le continent qui sapent sans

pitié les bases mêmes de l'existence juive. Ici, aucun seigneur ne protège les victimes, aucune issue ne s'ouvre à elles.

C'est une période de *Chemad*, c'est-à-dire de persécution religieuse, durant laquelle les Juifs sont mis devant le choix d'accepter la foi imposée ou de se laisser tuer. En l'occurrence, nombreux sont les Juifs qui ont été contraints d'accepter officiellement l'islam, tout en continuant à pratiquer en secret le judaïsme. La catastrophe est absolue, le plan est celui de l'État tout entier, et cette situation tragique va durer jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle. C'est la fin d'une culture juive. "Comment a fondu sur l'Espagne un fléau, et un deuil immense sur le Maghreb..." écrit Rabbi Avraham Ibn 'Ezra, ou encore : "Sous la main d'Ichma'el, nous étions objet de mépris. Nous avons fui chez Edom - et nous n'y vécûmes point."

Les Almohades seront finalement battus par les Chrétiens en 1212.

La fin du judaïsme espagnol et le renouveau des communautés d'Afrique du Nord

Au cours des trois siècles suivants, du XIII^{ème} au XVI^{ème}, les divers peuples de cette partie de l'Afrique tentent de se conquérir l'un l'autre. C'est à nouveau une dynastie berbère d'origine marocaine qui occupe le devant de la scène entre 1269 et 1465 : les Mérinides.



LE JUDAÏSME D'ALGÉRIE



Pour les Juifs, le début du XIII^{ème} siècle est marqué par le fait qu'ils peuvent reprendre une vie juive et reconstituer les communautés sur le continent africain. Il ressort cependant d'un auteur arabe qu'en 1224, aucune synagogue n'existait sur tout ce continent – en sa partie nord, en tout cas, car certaines communautés juives avaient trouvé refuge dans les contrées plus excentrées de l'Afrique, profitant de la tolérance des tribus bédouines, et n'avait pas été soumises à ces restrictions.

Autre élément facilitant à présent la vie juive : les Mérinides n'étaient pas des "chérifs", c'est-à-dire qu'ils ne s'affiliaient pas à Mahomet. Ils n'ont donc pas mené une politique religieuse de zèle intransigeant comme leurs prédécesseurs, les Almohades.

C'est enfin une époque où Bougie et Tunis se développent, formant des ports importants pour le commerce avec l'Europe, certaines voies terrestres étant alors impraticables. Des consuls européens s'y installent et des relations suivies sont établies avec l'Italie et la France. Les Mérinides construisent un nouveau centre à Mansoura, à côté de Tlemcen, puis finissent par faire de cette ville leur capitale – et nombreux sont les Juifs qui s'installent à nouveau en Afrique du Nord.

Une communauté locale bien établie

A cette époque, les Juifs vivent regroupés dans un même quartier, le mellah, qui apparaît pour la première fois en 1438 à Fez, au Maroc. Ils sont surtout agriculteurs

ou bergers et dans les villes, ils sont en général artisans (orfèvres, bijoutiers) mais aussi agents de change. Et, dès le XI^{ème} siècle, grâce à leur maîtrise des langues étrangères, ils sont commerçants, sillonnant les routes d'Europe et d'Asie. Mais ils ont le droit d'exercer tous les métiers et on les retrouve aussi bien médecins que teinturiers, pâtisseries ou viticulteurs.

L'une des grandes familles juives du XIII^{ème} siècle est celle des Ferrussol. Installée à Marseille, elle entretenait des relations commerciales, par l'intermédiaire de correspondants juifs locaux, avec les villes de Bougie, Alger et Ténès. Il en est de même avec une autre famille marseillaise, les Manduel.

Tout cela permet de comprendre pourquoi les Juifs quittant l'Espagne en 1391 ont trouvé une communauté locale bien établie dans la plupart des villes du littoral – en particulier en Algérie, pour ce qui nous concerne, et pourquoi ils ont choisi cette partie du monde pour s'y installer.

Après la mort de Juan 1^{er} en 1390, un prêtre du nom de Fernando Martinez réussit à provoquer un grand pogrom à Séville, faisant 4.000 morts parmi les Juifs. Le mouvement déborde dans les autres villes du pays, une partie des Juifs se convertit, une autre prend la fuite, beaucoup sont assassinés par les foules en délire.

Un siècle après, en 1492, les nouveaux exilés espagnols préfèrent le Maroc, parce que les Mérinides qui règnent en Algérie sont alors en plein déclin. De plus, les Espagnols et les Portugais tentent alors de conquérir leurs possessions de sorte que l'atmosphère y est troublée...

Les origines de l'Algérie moderne

L'Algérie a pris forme lorsque Baba Aroudj (Barberousse), pirate grec passé au service des Turcs, a renversé la dynastie hafside de Tunis et qu'il a fait d'El Djezaïr (Alger) la capitale du territoire qu'il contrôlait.

LE JUDAÏSME D'ALGÉRIE

Malgré les difficultés qui frappent les Juifs sous cette dynastie turque, ils préférèrent la domination de celle-ci à la suprématie des Espagnols qui sévit déjà à Oran.

Ainsi, quand Charles Quint met le siège à Alger en 1541, les Juifs d'Alger redoutent à juste titre une victoire des Espagnols et les problèmes qu'elle ne manquerait pas de leur causer. Une grande prière collective est organisée, et c'est finalement le mauvais temps qui a gain de cause sur l'armada espagnole ! Les Sages de la ville ont rédigé en cet honneur un Piyout, signé par Rav Avraham Ibn Tawa, Rav Moché Méchich, Rav Moché Ibn Matsewi et Rabbi Avraham Tsarfati, et le 4 Hechvan fut fixé comme jour d'actions de grâce, une sorte de *Pourim* local.

Les Juifs livournais, ou "Juifs francs", se sont joints en grand nombre à la communauté locale pendant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, prenant la tête des activités commerciales florissantes de la ville. Leur origine européenne les préservait des humiliations infligées par les Musulmans. Les Busnah, les Sérour, les Bouchara, les Cohen-Bacri, les Aboucaya, etc., forment cette communauté. Les chefs de la communauté juive, les Mokadem, sont le plus souvent issus de ce groupe social. Le *Minhag* algérien subira également l'influence de ce nouvel apport.

En 1741 et en 1775, les Espagnols s'approchent d'Alger à plusieurs reprises et menacent de conquérir la ville. "Des bruits inquiétants venant de diverses sources me troublent l'esprit : il paraît que les Espagnols se préparent à nous envahir en grande masse... Même si leur menace de mettre pied à terre ne se réalise pas, ils peuvent cependant détruire nombre de constructions en ville par leurs boulets de canons" (Rav Tseror, *Pri Tsadik* § 23).

Là encore, le débarquement espagnol n'a été évité que de justesse. Un jour de jeûne

suivi d'un "Pourim local" fut décrété (le 8 Tamouz) par les *Rabbanim* Rav Nehorai Azoviv et Rav Ya'akov Ben Na'im.

La période moderne

Mais le début du 19^{ème} siècle est marqué par l'antijudaïsme montant des Musulmans contre les grands notables juifs, qui étaient devenus de vraies puissances occultes dans le pays. Les Mokadem rencontrent de grandes difficultés à calmer la fureur des foules musulmanes. En 1807, le dey d'Alger fait saccager toutes les synagogues de la ville parce que la communauté avait tardé, selon lui, à s'acquitter de ses obligations fiscales. Les deys s'appliquent également à exploiter les rivalités entre les diverses familles juives, entraînant d'âpres luttes intestines, parfois meurtrières.

Les Français arrivent en Algérie en 1830. Mais ils ne vont pas parvenir tout de suite à dominer la situation en Algérie. La

France se battra pendant 28 ans pour y imposer sa présence, notamment contre le chef kabyle Abd El-Kader (battu en 1847), et ne s'impose définitivement qu'en 1857. Pour l'ensemble de la communauté juive,

c'est une période difficile, car l'insécurité règne dans le pays. De surcroît, la France restreint de plus en plus l'indépendance religieuse de cette communauté, lui reprenant en particulier la gestion des affaires communautaires et privées.

A Bône, vivent alors 150 familles, contre un millier à Constantine. Ghardaïa et d'autres villes s'ouvrent à l'Algérie française, avec leurs Juifs. A Oran demeurent 500 familles juives, dont certaines originaires de Tétouan au Maroc. La communauté a à sa tête un grand rabbin européen, à côté d'un *Dayan* local. On compte également à Tlemcen 500 familles. La tombe du "Rab" Efraïm Enkaoua fait toujours l'objet d'un pèlerinage annuel.

"A Oran demeurent 500 familles juives, dont certaines originaires de Tétouan au Maroc."

LE JUDAÏSME D'ALGÉRIE

Du décret Crémieux à l'indépendance

L'octroi de la citoyenneté française suit son chemin : en 1865, le Sénat décide de l'accorder à qui la sollicitera, mais rares sont les Juifs qui en font la demande. Napoléon III, lors d'un séjour à Alger, déclare au grand rabbin Charleville vouloir accorder les droits de citoyen à tous les Juifs. Ce n'est qu'en 1870 que le fameux "décret Crémieux" accordant l'égalité totale aux Juifs algériens est signé.

En Algérie, l'opposition est grande et, même en France, une fois le calme revenu, les autorités tentent de remettre cette loi en question. Des amendements finissent par en limiter les effets : le décret ne concernera plus que les seuls Juifs de vieille souche algérienne, tandis que ceux arrivés du Maroc ou de Tunisie, et même ceux du sud de l'Algérie, du Mzab et d'ailleurs, en seront écartés. Le décret restera en vigueur jusqu'à son abrogation par les lois de Vichy.

Cette période va être marquée par une évolution continue vers un abandon des traditions juives. Dire que la communauté juive d'Algérie n'a connu que des époques de tranquillité depuis lors est faux : à la fin du siècle, l'antisémitisme a atteint des degrés extrêmes, plus inquiétants même que dans la France de l'Affaire Dreyfus, et des pogroms ont été perpétrés à Alger. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les autorités françaises ont appliqué à la lettre les divers décrets antisémites, que même les Américains ont longtemps tardé à annuler. Enfin, dans les dernières années avant l'exode des Juifs d'Algérie, ont éclaté de grands troubles.

À Oran même, en 1897, trois jours durant, les magasins juifs sont pillés. La police est présente, mais n'intervient pas. Le pire arrive à Alger, en 1898 : les magasins juifs de Bab El Oued sont mis à sac durant toute une semaine, deux Juifs sont tués, une centaine sont blessés, cent quarante magasins sont détruits.

En août 1934, un grave pogrom éclate à Constantine, faisant des dizaines de morts et de blessés. Et, à l'approche de la Seconde Guerre mondiale, une vraie propagande nazie se fait jour en Algérie. Les décisions du gouvernement de Vichy concernent également les Juifs d'Algérie et sont, dans certains cas, appliquées avant même de l'être en France. Les Juifs ne peuvent plus être fonctionnaires, la plupart des postes en contact avec le public leur sont refusés ; un *numerus clausus* est décrété quant au nombre de Juifs pouvant être médecins, avocats, etc. L'entrée des Juifs dans les écoles et dans les universités est limitée et, pendant un certain temps, des écoles privées sont ouvertes dans le pays...

On notera à propos de cette période, qu'à la fin de l'année 1942, quand les Américains débarquent en Algérie, alors que les Juifs les y ont bien aidés, ce sont tout de même des administrateurs issus du gouvernement de Vichy qui sont mis en place. Les Juifs continuent donc à souffrir. Sous la pression des médias anglais et américains, le gouverneur américain et les autorités algériennes finissent par fléchir et, en mars 1943, les pétainistes en place sont destitués. Les Juifs ne retrouvent cependant pas encore tous leurs droits. Tout le monde s'y met : René Cassin et le baron de Rothschild du côté juif, et même Ferhat Abbas, le futur chef du FLN, qui voit lui aussi l'intérêt pour son parti de l'égalité de tous les citoyens. De Gaulle arrive en mai 1943 à Alger et finit par garantir au grand rabbin d'Alger, Eizenbeth, qu'une vraie égalité sera proclamée - ce qui ne sera fait qu'à la fin de la période coloniale, en 1957 !

Et encore : cette mesure est censée octroyer à tous les Juifs français l'égalité totale devant la loi ; mais en réalité, ceux du Mzab, par exemple, n'y auront pas droit...

En 1962, l'Algérie devient indépendante. Des 140.000 Juifs, il n'en reste plus alors que quelque 5.000, et plus aucun aujourd'hui...

**Dossier Kountrass revisité par Torah-Box
Yéhouda Israël Ruck**



ANAYA

Venez découvrir la nouvelle clinique de médecine alternative
au coeur de Jérusalem !



Service à la
française



Prix
attractifs



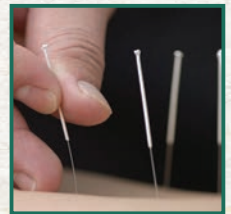
Praticiens
diplômés



Clinique
Haut Standing



Suivi
personnalisé



NOS SOINS

Acupuncture
Kinésiologie
Massage Tui Na / Suédois
Massage aux pierres chaudes
Naturopathie
Ostéopathie
Phytothérapie
Réflexologie
Ventouses Chinoises

NOS THÉRAPIES

Thérapie de couple et familiale
Médiation de terme pleine /conscience
Psychothérapie infantile
Hypnothérapie régressive
TCC & PNL
Neurofeedback
Coaching personnel
Addictions
etc...

Coaching Sportif - Yoga - Relaxation

Vous êtes soignant ? Salles de soins équipées disponibles à la location

Tous nos soins sont soumis au respect de la Halacha

📍 25 Hauman Jerusalem

🌐 www.anaya.co.il

☎ 02 64 22 845

La Ségoula du renoncement

C'est l'histoire d'un homme qui n'a pas eu le privilège d'avoir des enfants, en 16 ans de mariage. Le premier jour de Roch Hachana, il décida d'acheter le "Maftir de 'Hanna", qui est une Ségoula connue pour avoir des enfants.

C'était un Roch Hachana qui tombait le Chabbath, où 7 appelés lisent dans la Torah. Lorsqu'un des fidèles s'apprêta à monter pour la sixième montée, son frère s'adressa subitement à lui: "J'ai acheté la septième montée, comment pourrais-je monter à la Torah après toi?" (En effet, deux frères ne peuvent monter à la Torah l'un à la suite de l'autre, comme l'indique le Ora'h 'Haïm 141, 6).

Dans cette synagogue, l'usage étant de s'abstenir d'ajouter d'autres appelés lors de la lecture de la Torah, le septième appelé s'adressa alors à celui



qui avait acheté le Maftir (les deux hommes ne se connaissaient pas), exposa son problème avec son frère, et lui demanda: "Pourriez-vous s'il vous plaît échanger avec moi votre montée, vous pourriez monter comme septième, et moi, comme Maftir?" (il ignorait que l'homme ayant acquis le Maftir était sans enfants).

Un renoncement de tout cœur

L'homme fut fort surpris de la question et pensa: "j'avais vraiment désiré acquérir ce Maftir et déployé beaucoup d'efforts dans ce but, comment pourrais-je renoncer à cette grande opportunité?" Malgré cela, il donna tout



**BETH DIN FRANCOPHONE
HOUKAT MICHPAT
À JERUSALEM**

— — — — —

DIRIGÉ PAR LE AV BETH DIN
RAV ELHANAN PERETS CHLITA

LITIGES – TESTAMENTS – CONSEILS



058-562 07 26 

 michne.tora@gmail.com

Posez vos questions sur le site

www.michnetorah.com





אהרן שפירא
נדלן בירושלים

A VENDRE À EILAT




Rue Agas (quartier des Villas)
Maison de 140m² sur un terrain de 570m².
Entrée immédiate **Prix: 3.100.000 Nis**

AHARON SHAPIRA
054-625 94 58

Pour femmes
et jeunes filles



Torah-Box

A l'occasion de la Hiloula du 'Hafets 'Haïm

SOIRÉE KOUMZITS

MUSIQUE

NECHAMA

Lundi 19 septembre
à partir de 20h

Hotel Agripas Boutique

15 Rehov Agripas, Jérusalem

Station tramway : Ha-Davidka / Station bus : Mahane Yehuda/Agripas

Concert spécial Chiré Néchama

Remerciements et reconnection avec Hachem

Avigail MARCIANO & Rika RAZEL

Nathalie Roubin - Léa Berdah - Noa Attlan

Hadar Peretz - Arielle Golan - Batsheva Reiss

Moment d'Hitbodedout et Nichmat Kol Haï
pour une joie véritable et spéciale avant Roch Hachana avec

Léa Bennaim & Déborah Shenhav

P.A.F. en prévente 40 ₪ sur www.torah-box.com/evenements

Sur place : 70 ₪ Renseignements au ☎ 053 360 45 19 ou 📞 053 345 39 60

de même une réponse positive : "Je vous en prie, vous pouvez monter à ma place."

L'homme sans enfants monta en septième, et le frère qui avait acheté la septième montée monta pour le *Maftir* de 'Hanna.

Après la prière, le frère réfléchit : "qu'ai-je fait, comment ai-je pu demander à un Juif de renoncer au *Maftir*, peut-être voulait-il spécialement cette montée ?" Toujours plongé dans ses pensées, quelqu'un murmura alors à ses oreilles : "ça m'embête de vous dire cela, mais untel qui avait acheté le *Maftir* de 'Hanna n'a pas d'enfants, et attend une délivrance depuis 16 ans..."

A ces paroles, l'homme fut horrifié et son cœur se déchira. Il se hâta de présenter ses excuses à l'homme sans enfants : "Je ne sais comment je pourrai expier la grave erreur que j'ai commise..." Mais son interlocuteur le rassura : "Il n'est pas nécessaire de vous excuser, je l'ai fait de tout cœur... J'ai déjà tenté de nombreuses *Ségoulot* pour avoir des enfants, mais je n'ai pas encore tenté celle de céder !"

Un an passa. Le premier jour de *Roch Hachana*, l'homme sans enfants arriva à la synagogue et, à l'entrée, l'attendait l'homme qui était monté à sa place au *Maftir* 'Hanna l'année précédente. Il s'adresse à lui, en pleurs : "Pendant toute l'année, j'ai pensé à ce que j'avais fait l'année dernière. N'achetez pas le *Maftir* de 'Hanna cette année, j'ai décidé de l'acheter pour vous..." "Ce n'est pas nécessaire, vraiment, tout va bien", répondit l'homme.

Mais son interlocuteur persista : "Vous êtes obligé d'accepter, peut-être ainsi, pourrais-je obtenir une expiation pour mon acte..."

- Mais je vous répète, mon cher ami : ce n'est pas nécessaire !

- Comment cela ?"

L'homme répondit, un large sourire aux lèvres : "Grâce à D.ieu, nous avons eu il y a 3 mois des jumeaux !"

Equipe Torah-Box (D'après le Maguid Hamécharim, Rabbi Chlomo Lévinstein)

CADEAUX PÉDAGOGIQUES POUR LES ENFANTS ET PETITS-ENFANTS

RACONTE-MOI L'ANNÉE



Superbe série qui raconte aux enfants, les fêtes juives dans un langage clair, accessible et captivant.

LES FÊTES DE TICHRI



Superbe livre qui raconte aux enfants les fêtes de Roch Hachana, Yom Kippour, Souccot, Sim'hat Torah dans un langage clair, accessible et captivant.

A LA DÉCOUVERTE DU NAKH



Enfin, un moyen de connaître le Navi ! Intéressant et plein de suspens... 6 volumes


Veshinantam Lévanekha
Des Livres de qualité

DISPONIBLE AUPRÈS DES LIBRAIRIES JUIVES
Disponible en hébreu également

VISITEZ NOTRE SITE : [VESHINANTAM.COM](http://veshinantam.com)

SUNSET OPTIC

Les plus bas prix de l'optique en Israël

EXAMEN DE VUE GRATUIT

Pour tout achat de lunette de vue

LIVRAISON EN 24H

**LUNETTES
DE VUE**

A partir de

1+1=399 ₪

Montures + verres anti reflet

10% DE RÉDUCTION

sur présentation
de cette publicité

**LUNETTE
PROGRESSIVE**

A partir de

899 ₪ *

Verres Essilor 

10% DE RÉDUCTION

sur présentation
de cette publicité

**LUNETTE
PROGRESSIVE**

UNE PAIRE ACHETÉE

LA DEUXIÈME

OFFERTE

**SPÉCIALISTE
DANS LES MONTAGES
ET CENTRAGE DES
VERRES PROGRESSIFS**



VARILUX®
UN VERRE ESSLILOR

**-50% sur tous
types de verres**



Chana Tova !

Passez nous voir pour un

DEVIS GRATUIT

cela vaut le détour !

NOUS PARLONS  & 

SUNSET OPTIC

..... Mr Slakmon Eric

6 rue Hanotéa. Nétanya Tel : 09 77 36 245



Ecouter le *Chofar* pour une femme à *Roch Hachana*

J'aimerais savoir si je suis obligée en tant que femme d'écouter le *Chofar* à *Roch Hachana* à la synagogue.



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Les femmes sont dispensées de l'obligation d'écouter le *Chofar* (*Choul'han 'Aroukh, Ora'h 'Haïm* 589, 3).

Entrer dans une salle de bains ou toilettes, *Nétilat Yadayim* ?

Doit-on faire l'ablution des mains après le simple fait d'entrer dans une salle de bains ou des toilettes, pas pour faire ses besoins ni pour se laver, mais juste prendre quelque chose par exemple ?!



Réponse de Binyamin Benhamou

1. Si on entre dans une salle de bains (sans toilettes) sans s'y laver, il n'est pas nécessaire de faire *Nétilat Yadayim* lorsqu'on en sort et ce, même par marque de piété.
2. Si on entre aux toilettes pour y prendre un objet ou pour toute autre chose, il faut ensuite faire *Nétilat Yadayim*, à cause de l'esprit d'impureté qui y règne (*Yabi'a Omer* 3, 1, 1 ; *Yé'havé Da'at* 3, 1, 3).

Une fois sorti du *Mikvé* ou de la salle de bains après s'y être lavé, ou lorsqu'on passe dans des toilettes ou par une salle de bains avec toilettes, il faut donc faire *Nétilat Yadayim*. Mais il n'est toutefois pas nécessaire de le faire trois fois de suite alternativement sur chaque main ; une fois suffit, et même directement du robinet sans l'aide d'un récipient (*Choul'han 'Aroukh* du Rav 'Ovadia, vol. 1).

A quel moment faire *Téfilat Hadérékh* ?

Quand on prend l'avion doit-on faire uniquement *Téfilat Hadérékh* ou y a-t-il une autre prière ? A quel moment doit on la réciter : avant d'embarquer, au décollage ?



Réponse de Rav Yossef Loria

On récite *Téfilat Hadérékh* dès que l'on entreprend un voyage de plus de 72 minutes aller-retour, et pas seulement dans un avion. Pour un Ashkénaze, on la récite seulement en avion, en bateau ou lors de la traversée d'un désert. Pour un Séfarde, on la récite dès que l'on sort de la ville, même en voiture, en train et autre moyen de locomotion. Il faut la réciter en sortant de la ville. Dans l'avion, on la récite lors du décollage. Il n'y a pas d'autre prière, mais faites des *Téhilim*, cela permet d'éviter d'être attiré par le film !

Visiter la tour de Pise, permis ?

Est-il permis de visiter la tour de Pise ?



Réponse de Rav Réouven Attias

La tour de Pise est le clocher de la cathédrale de Pise. Elle est donc une partie intégrante de la cathédrale. De la même manière qu'il est interdit d'entrer dans une église, même à titre de visite, il est interdit d'entrer dans la tour de Pise (*Yé'havé Da'at* vol. 4, 45). D'autre part, il faut éviter de prendre des photos avec une église en arrière-plan (*Rav Elyachiv, Avné Yochfé* vol.1, 123).

Tête découverte à la maison

A-t-on le droit d'avoir la tête découverte à la maison pour une femme mariée seule avec son mari et en présence de ses enfants ?



Réponse de Rav Avraham Garcia

Bien entendu, si la femme est *Nidda*, il y a alors une obligation de se couvrir les cheveux devant son mari (*Choul'han 'Aroukh Yoré Dé'a* 195, 7 ; *Even Ha'ézèr* 21, 4). Par contre, pendant les périodes de pureté, on pourrait être plus permissif, bien que cela soit déconseillé (*Maguen Avraham* 75, 4).

Cependant, cela fait plus de 200 ans que le '*Hatam Sofer* (sur *Ora'h 'Haïm* 36) a écrit que cela est une interdiction formelle. Ses propos sont aussi rapportés dans le *Biour Halakha* du '*Hafets 'Haïm*. Par contre, dans sa chambre, seule ou uniquement avec son mari, le Rav Moché Feinstein l'autorise (*Iguérot Moché, Even Ha'ézèr* 58 ; *Yoré Dé'a* vol. 2, 34). Je sais qu'il y a des *Rabbanim* qui permettent ce qui a été susmentionné, mais croyez-en ma petite expérience, les femmes qui se sont permises cela ont tôt ou tard trébuché, ne serait-ce même par inadvertance, un jour ou l'autre elles sont sorties pour étendre le linge en "oubliant" de se couvrir la tête... C'est là que la *Hachkafa* (idée, conception de la vie) prend parfois le dessus sur la loi stricte.

N'oublions pas aussi que le Talmud (*Yoma* 47) nous fait l'éloge de cette femme qui a toujours couvert ses cheveux, même chez elle, et qui a mérité d'avoir des enfants extraordinaires. Je conclus avec la même bénédiction pour vous et vos enfants.

Séder de Roch Hachana : tête de poisson obligatoire ?

Y a-t-il une obligation de mettre une tête de poisson ou autre sur le plateau du *Séder* de *Roch Hachana*, ou ce n'est qu'une coutume ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

1. Le soir de *Roch Hachana*, il faut mettre une tête de poisson ou de mouton sur la table.
2. Qu'il s'agisse d'une obligation ou d'une coutume, cela ne fait pas de différence.
3. Ceci est pour notre bien !
4. Si vous êtes apeurée à la vue d'une tête d'animal, enveloppez-la de papier aluminium.
5. Si cela vous dérange, placez-la loin de votre table, dans votre salle à manger. L'essentiel étant de réciter la demande appropriée.
6. Si vous n'avez pas la possibilité d'en obtenir, ce n'est pas grave ! Récitez uniquement la demande appropriée.

Cacheroute • Pureté familiale • Chabbath • Limoud • Deuil • Téchouva • Mariage • Yom Tov • Couple • Travail • etc...



Une équipe de Rabbanim répond à vos questions (halakha, judaïsme)
du matin au soir, selon vos coutumes :



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/question



Chronique d'une famille presque comme les autres Chapitre 23 : Débat sur la place de la femme, Acte II !

Chaque semaine, Déborah Malka-Cohen vous fait découvrir les aventures passionnantes et intrigantes d'une famille... presque comme les autres ! Entre passé et présent, liens filiaux et Téchouva...

Dans l'épisode précédent: Alors que Myriam et Jojo se pressent de rentrer à la maison pour constater de leurs propres yeux le miracle qui vient de se produire avec le petit Yokélé, un débat inopiné sur la place de la femme dans le judaïsme éclate en pleine rue...

Myriam, qui avait vu toute la scène, était sur le point d'exploser de rire. Sa mère se bornait à ses fausses croyances et continuait de faire une généralité de tout et de tous ! Exactement comme quand elle avait 15 ans. Sauf qu'elle n'était plus une ado et sa mère n'était plus aussi en forme qu'avant. Soudain, elle regarda Jojo de plus près et ne put s'empêcher de constater des rides creusées autour des yeux. Elle eut un élan de tendresse pour elle. Alors plutôt que de contre-argumenter comme elle souhaitait le faire au départ, elle préféra y aller en douceur.

"Ce que tu dis Maman est très intéressant.

– Ah non, pas d'entourloupe ! Ne me sors pas que tu comprends mon raisonnement !

– Mais c'est vrai ! Je comprends, je t'assure ! Tes arguments ont du sens et je suis contente que nous abordions ce sujet.

– Je ne souhaite pas me fâcher encore avec toi. Je me souviens que quand tu étais plus jeune, nous avons eu beaucoup de problèmes à cause de cela.

– Je sais Maman, mais comme tu viens de le souligner c'était il y a longtemps. Depuis j'ai beaucoup approfondi le sujet et surtout je n'ai rien à prouver. Par contre, je te demande de faire preuve d'ouverture d'esprit et de ne pas jouer les syndicalistes de la *Tsni'out* par rapport à ce que je vais te dire.

– Les syndicalistes de la *Tsni'out* ! C'est comme ça que tu me vois, avait souri Jojo.

– Tu vois ce que je veux dire. En fait, le principe essentiel de la *Tsni'out* n'est pas de se cacher sous une couche de vêtements. C'est plutôt de ne pas dévoiler ce que nous avons de plus précieux en public. Tu trouves cela normal qu'une femme ne se promène pas sans rien sur le dos n'est-ce pas ? Tu trouves aussi normal que lorsqu'une femme se rend à son travail, elle s'habille de manière décente. Quand tu parles de décence, je suppose que tu sous-entends : pas de mini-jupes ou de hauts qui dévoileraient le nombril, n'est-ce pas ! ?

– Oui, exactement.

– Mais qui a déterminé ces mesures de longueur ? Qui a dit que la mini-jupe n'est pas conforme pour aller travailler dans une banque par exemple ?

– Bah la bonne société pardi !

– Considère alors que nous faisons partie non pas de la bonne, mais de la haute société. La société qui suit des règles de bienséance dictées par Hachem. Se couvrir selon la *Halakha* représente aussi une forme d'humilité. Cela a pour but de se préserver des mauvais regards et du mauvais œil.

– Ah non pas le coup du mauvais œil, ce ne sont que des sornettes !

– Pas tant que ça ! La plupart des hommes ne meurent pas parce que leur heure a sonné mais à cause du mauvais œil.

– Je ne comprends pas le rapport.

– Si une femme suit scrupuleusement les règles de la *Tsni'out*, c'est pour éviter aux hommes



d'avoir de mauvaises pensées qui, 'Hass Véchalom, les conduiront à la faute...

- Je t'en prie, un bout de coude n'a jamais fait dérailler un homme.

- ... que tu le veuilles ou non, une femme non conforme accroche le regard ! Et ce regard, c'est une forme de mauvais œil.

- Alors sous prétexte qu'un homme ne peut pas se retenir de regarder, c'est à nous de faire des efforts et de nous sacrifier !?

- Euh... nous sacrifier ? Ok, parfois c'est pas marrant tous les jours, surtout en période de grande chaleur, mais porter une robe plus bas que les genoux n'a jamais été jugé comme un sacrifice ! Si seulement les femmes avaient conscience de l'impact de leurs tenues ou de la manière dont elles s'expriment, je te promets Maman, le monde serait encore plus extraordinaire qu'il ne l'est déjà. Les femmes ont la force de changer la face du monde.

- En gros, ton argument est de dire que la femme doit prendre sur elle afin de moins "briller", de peur d'écraser l'homme, mais aussi pour protéger celui-ci de lui-même. Voilà un discours à tendance féministe !

- Je ne sais pas si je suis féministe mais la Torah met autant en avant les femmes que les hommes !

- Tu vas me dire que c'est pour cette raison que les piscines sont non mixtes par ici.

- Bah oui, on éclate les hommes à la brasse et on ne veut pas égratigner leur égo", avait argumenté Myriam en faisant un gros clin d'œil à sa mère.

"Oh Myriam, tu n'as jamais su faire les clins d'œil correctement !"

Les deux femmes eurent un fou rire.

Déborah Malka-Cohen



ELISH'S
Robes à un jour

**LOCATION
ROBE DE MARIÉE**

*Large choix de
robes de soirée*

 Robes de mariée	שמלות כלה
 Robes de soirée	שמלות ערב
 Accessoires pour dances	אקססוואריא לריקודים
 Robe de henné brodée au fil d'or	שמלות חונה

www.elishstudio.com

Hassidic PRONUPITIA *Demetria* PRONOVIAS *HerveMange*

ao586627332@gmail.com 0586627332



VOTRE RETRAITE FRANÇAISE

UNE PRE-ETUDE DE VOTRE DOSSIER AVANT DE VOUS ENGAGER AVEC NOUS

La retraite commence à 62 ans

Vous avez exercé une activité en France ?

"Nous vous assistons complètement jusqu'à l'obtention de tous vos droits à retraite"

Si vous êtes déjà retraité(e) du régime français et vous rencontrez des problèmes de toute nature.

Nous vous aidons à régler tous ces problèmes

Nos services :

- Pension de réversion
- Bilan Retraite
- Obtention de la nationalité Française

www.optimum-retraite.net

054 494 72 41



Lekah au miel

Un délicieux biscuit au miel pour Roch Hachana ; merci à mon amie Esther Karsenty pour cette recette savoureuse !



Pour 3 moules english cake



Difficulté : Facile



Temps de préparation : 10 min



Temps de cuisson : 1h15



Ingrédients



- 4 œufs séparés
- 2 verres de sucre
- 150 g de miel
- 1 cuil. à café de café soluble
- 1 sachet de levure chimique
- 1 verre d'huile
- 1 verre de jus d'orange pur
- 500 g de farine

Réalisation

- Battez les blancs en neige bien ferme avec une pincée de sel. Vers la fin, ajoutez le sucre.
 - A l'aide d'une maryse, incorporez délicatement aux blancs les jaunes d'œuf, le café soluble, l'huile, le jus d'orange puis le miel. Ajoutez enfin la farine tamisée et la levure chimique, en essayant de ne pas faire retomber les blancs.
 - Versez la préparation dans 3 moules rectangulaires. Enfournerez dans le four préchauffé à 140 degrés pendant 1h 15. Les gâteaux doivent être bien dorés.
- (Suggestion : vous pouvez parsemer les gâteaux d'amandes effilées avant de les enfourner.)

Chana Tova et bon appétit !



Murielle Benainous

murielle_delicatesses_

UNE RICHESSE ÉTERNELLE



LE RAV ELBAZ. « LE VAAD HARABANIM ACCOMPLIT UNE ŒUVRE EXTRAORDINAIRE, LES RABBANIM S'OCCUPENT DE CHAQUE CAS EN PARTICULIER, ET ACCORDENT UN SOUTIEN FINANCIER QUI FAIT VIVRE DES FAMILLES QUOTIDIENNEMENT. C'EST UN PRIVILÈGE QUI FERA VENIR LE MACHIA'H ! »



1-800-22-36-36

www.vaadharabanim.org

Envoyez votre chèque à :
Vaad haRabanim
2 Rehov Yoel Jerusalem

Envoyez votre don à l'un des
Rabbanim de votre région (demandez
la liste au numéro 1-800-22-36-36).

Appelez ce numéro pour un don par
carte de crédit : 1-800-22-36-36
en Israël: 00. 972.2.501.91.00

+33 7 83 70 35 28

Envoyez votre don dans l'enveloppe jointe

Un reçu sera envoyé pour tout don

Veuillez libeller vos chèques à l'ordre de Vaad haRabanim

Envoyez vos noms



VENEZ PASSER UN SÉJOUR INNOUVELABLE DE

Souccot

En Crète
A Elounda

DU 9 AU 19 OCTOBRE 2022



avec
Torah-Box

Hôtel Porto Elounda Golf & Spa ★★★★★

SOUCCAH
VUE MER

CHAMBRES
DE LUXE

KIDS
CLUB

**SIX SENSES
SPA™**
2200 m²

MAOR
HAIM

ARIEL
GAMLIEL

NETANEL
ISRAEL

DAVID
BEN ARZA

MENDI
JERUFI



ANIMATIONS
TOUS LES SOIRS

REPAS GASTRONOMIQUES

ACTIVITÉS
ET SPECTACLES

Artistes internationaux - Téfilotes Ashkénaze et Sépharade - Cours & Conférences

Informations & Réservations FR: 01.77.38.30.05 | ISR: 074.71. 38.15 | shalom@mytours.org

Perle de la semaine par Torah-Box

*"La preuve qu'un homme aime D.ieu est dans l'amour
qu'il porte aux autres." (Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev)*